





Action RE - 1

Soutenir les démarches liées à la conservation et à la restauration de la biodiversité en milieu côtier et estuarien

Sous-action RE – 1-3

Déployer des initiatives de conservation volontaire sur le territoire

Enjeu principal	Ressources et écosystèmes (RE)			
Orientations et objectifs				B -1
				A - 3, 4, 5 et 6 B - 3 et 4
Références fiches portrait	Sections suivantes du portrait : <ul style="list-style-type: none"> - Un écosystème foisonnant à la confluence de deux milieux - Des usages sensibles à l'état de la ressource - Des perturbations qui déstabilisent un fragile équilibre - Une richesse à préserver, des territoires dédiés 			
Références préoccupations	<ul style="list-style-type: none"> - Menaces à la biodiversité estuarienne et côtière associées aux espèces sensibles et en péril du territoire et au manque de protection de leur habitat (notamment les espèces emblématiques que sont le béluga, les oiseaux de rivage, l'éperlan arc-en-ciel ou la gentiane de Victorin) - Carence du réseau d'aires protégées et de zones de conservation représentatives du territoire et interconnectées - Perte de superficies et dégradation des habitats côtiers, notamment les hauts marais, associées à des interventions humaines telles que la présence des aboiteaux - Impacts négatifs des activités industrialo-portuaires sur les écosystèmes (dragage, réfection de port, augmentation du trafic maritime, etc.) - Impact des activités récréatives sur les espèces et leurs habitats - Conflit d'usage dans certains secteurs du territoire entre différentes 			

	catégories d'utilisateurs (particulièrement chasseurs, ornithologues, résidents, sport nautiques)	
Description de la sous-action	<p>Initiatives déjà en cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Répertoire des plans de conservation des milieux naturels du milieu méridional (ECCC) - Récolte de données au sujet des actions de conservation et des menaces pour des éléments ciblés de la biodiversité (espèce rare) par le BEA et autres organisations à la demande des ministères - Acquisition de terres, désignation municipales ou ententes volontaires pour la conservation (MDDELCC, Duvetnor, CNC, CIC, FFQ, ECCC, Parc Kiskotuk et propriétaires privés) - Projet de conservation d'habitats des oiseaux prioritaires (HN-BSL) - Projet d'acquisition et de conservation de nouveaux terrains dans le haut marais de l'Isle-aux-Grues (CNC) <p>Initiatives à mettre en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier et consolider les projets porteurs sur le territoire (Parc côtier Kiskotuk, projet HNBSL, projet CNC, projet à Saint-André et autres) - Inventorier les modèles de conservation applicables à différentes échelles (municipal, privé, etc...) et en faire la promotion - Élaborer un plan de conservation à l'échelle du territoire : <ul style="list-style-type: none"> - Identifier le porteur de projet et former un comité technique - Cibler les secteurs prioritaires complémentaires : noyaux de conservation et corridors écologiques en zone côtière (considérer notamment les marais et les anciens aboiteaux) - Créer un fonds régional pour la mise en œuvre (considérer notamment le fonds éoliens) 	
Type de réalisation	Acquisition de connaissances et appui à une démarche	
Territoire visé	À l'échelle de la TCR	
Acteurs impliqués ou potentiels	Type d'acteur	Type d'engagement
Équipe coordination TCR	Communautaire	Initiateur
HNBSL, Duvetnor, CNC, FFQ, CIC, Société Kiskotuk, BEA, Comité ZIP, CRE, OBV, Nature Québec, etc.	OBNL et économique	Porteur de projet et partenaire technique
MRC, municipalités	Municipal	Partenaire technique
Propriétaires privés	Citoyens	Partenaire technique
MDDELCC, MFFP, ECCC	Gouvernemental	Partenaire technique
Échéancier	Moyen terme (5 ans – 2023)	
Indicateurs de suivi	Statut	
Projets consolidés	Planifié	
Inventaire et promotion des modèles de conservation	Planifié	
Comité technique en place et	Planifié	

porteur de projet identifié	
Plan de conservation régional	Planifié
Mise à jour	Créée le : 01 05 2018 Échéancier initial : moyen terme (5 ans – 2023)